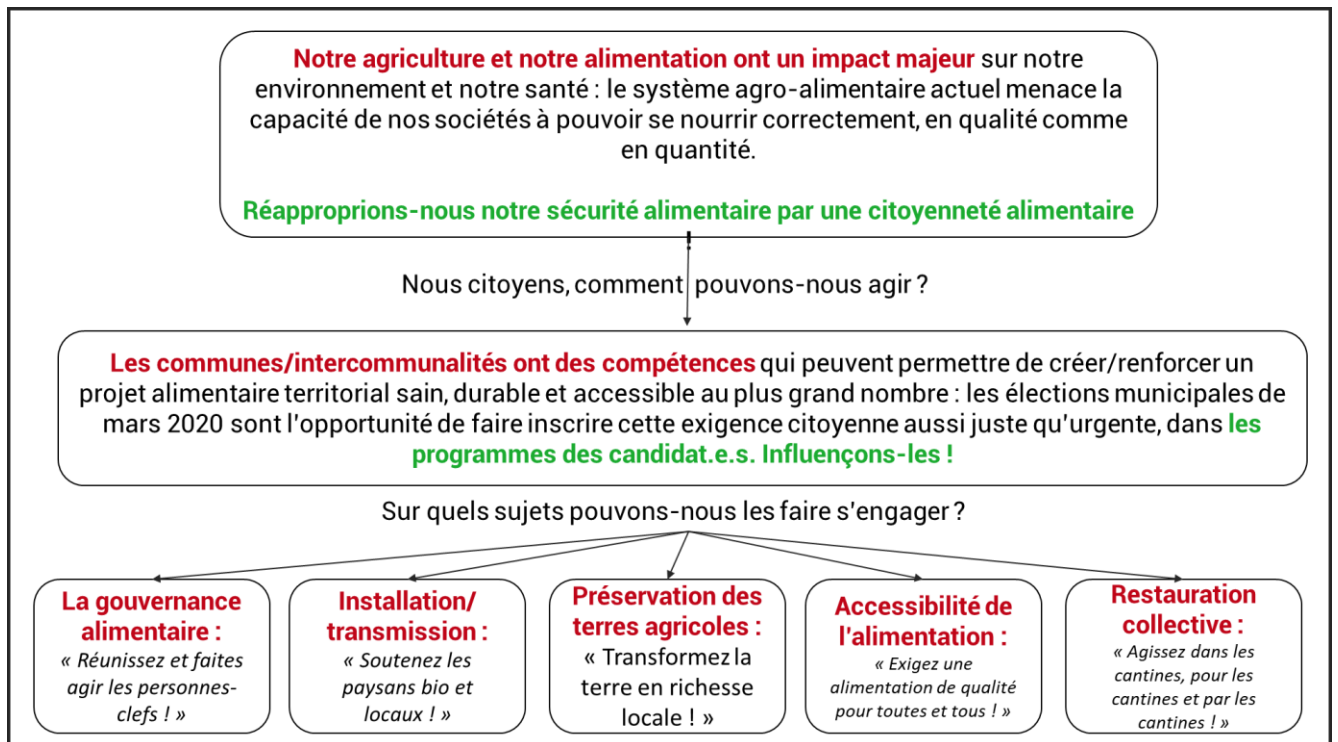




« Municipales 2020 : des outils concrets pour les citoyen.n.es qui veulent changer l'agriculture et l'alimentation sur leur territoire »

Des fiches réalisées par Terre de Liens et le Réseau des AMAP Île de France

Le « comment du pourquoi » de nos fiches en deux minutes



Depuis plusieurs années, l'opinion publique prend de plus en plus conscience de l'**impact des modes de vie sur les problématiques de dérèglement climatiques et d'effondrement de la biodiversité** : chacun de nos actes devient traduisible en impacts positifs et/ou négatifs sur notre environnement. En découlent des efforts grandissants de la part des individus qui contribuent ainsi à améliorer (c'est-à-dire diminuer) leur empreinte écologique : consommations d'eau et d'énergie, modes d'alimentation, transports, ou encore, gestion des déchets.

Si cette responsabilisation ne peut qu'être saluée et poursuivie, elle n'est pas suffisante **et ne peut trouver sens qu'à travers des changements collectifs et politiques profonds** : comment les individus pourraient-ils entrer en transition si les institutions continuent à autoriser voire encourager les modèles productivistes, surconsommateurs de ressources et destructeurs du vivant ? Comment faire



Municipales 2020 – Outils pour la mobilisation citoyenne – Document de travail

émerger des alternatives crédibles et sérieuses sans créer un cadre favorisant la préservation du climat et de la biodiversité ?

Notre agriculture et notre alimentation sont à la fois des questions privées (initiatives personnelles, d'associations, d'entreprises, de producteurs/productrices) et des enjeux politiques : notre manière de produire et consommer de la nourriture a un impact sur notre société, notre économie mais aussi notre santé et notre environnement. Précarité alimentaire d'un français sur cinq, disparition de 260 exploitations agricoles chaque semaine dans notre pays, naissance d'enfants malformés et recrudescence de cancers à proximité des zones d'agriculture intensive, et disparitions massives d'espèces : ces faits dramatiques trouvent notamment leurs racines dans le système agroalimentaire actuel.

Ces problématiques et nécessités de changements publics s'appliquent bien entendu aux questions alimentaires et agricoles, **et l'échelle communale/intercommunale n'y échappe pas** : votre conseil municipal/communautaire peut tout autant décider de laisser bétonner des terres agricoles/naturelles que de les protéger, favoriser l'installation/transmission de terres agricoles ou les laisser racheter par des investisseurs fonciers au profit de grands projets inutiles, accélérer le passages des cantines au bio et au local, ou ne rien changer, aider les personnes précaires à mieux se nourrir ou bien les abandonner, encourager la création d'AMAP et de circuits-courts ou bien laisser le pouvoir à l'agro-industriel.

Les élections municipales de mars 2020 font partie des moments importants durant lesquels les citoyens peuvent s'organiser et se mobiliser pour influencer les futures politiques locales : les candidat.e.s ont besoin de nos bulletins pour être élus et nous pouvons utiliser la pression des urnes pour transformer nos exigences en engagements de leur part. Autrement dit, nous devons instituer une démocratie alimentaire qui nous permet de nous assurer que toutes et tous aient accès à une alimentation de qualité dans le respect de l'environnement.

Loin d'être fantasque, cette exigence répond au devoir de nos élus d'assurer la sûreté de leurs administrés : comment cette sûreté pourrait être effective **sans assurer la sécurité et la souveraineté alimentaires de nos territoires** ? Les élections municipales 2020 sont l'opportunité de faire naître et/ou renforcer dans chaque commune, un projet de transition agricole et alimentaire, lui-même synonyme de transition écologique mais aussi humaine.

Dans une société frappée de tant de fractures, le « se-nourrir-ensemble » représente une nouvelle opportunité de **davantage de « vivre-ensemble »** : entre le producteur et le consommateur, l'urbain et le rural, la Cité et le terroir, les riches et les pauvres... Voilà pourquoi notre mobilisation dans et par-delà ces élections municipales est si importante.

C'est pourquoi l'association Terre de Liens et le Réseau AMAP ont décidé de réunir leurs forces, en Ile-de-France et ailleurs, pour réunir, relier et soutenir les groupes locaux qui souhaitent porter ces questions dans le débat public. Cette démarche de mobilisation citoyenne s'inscrit dans une campagne plus large, portée par le « Collectif de Transition Citoyenne » où plusieurs dizaines de structures représentant **des centaines de milliers de personnes qui s'engagent sur l'ensemble des sujets de la transition écologique dans les cadres des élections municipales**. Ensemble nous allons compter et peser en faveur de changements aussi nécessaires que concrets.

Pour accompagner la mobilisation citoyenne dans vos territoires nous vous proposons 5 fiches thématiques qui vous permettront de développer vos connaissances sur des sujets importants de la transition agricole et alimentaire :

-Gouvernance alimentaire



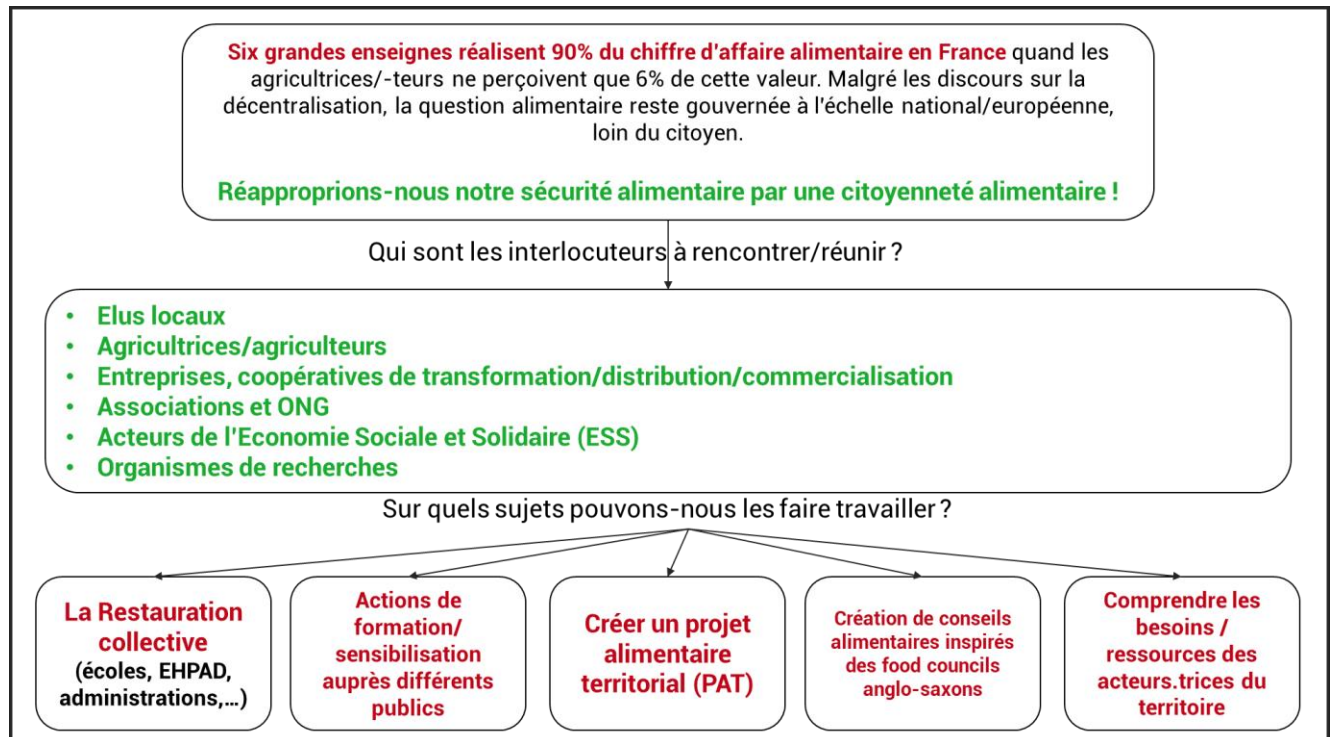
Municipales 2020 – Outils pour la mobilisation citoyenne – Document de travail

- Installation/transmission
- Préservation des terres agricoles
- Accessibilité de l'alimentation
- Restauration collective



Fiche THEMATIQUE // GOUVERNANCE ALIMENTAIRE : « Réunissez et faites agir les personnes-clefs ! »

Le « comment du pourquoi » en deux minutes



1/ Contexte-Enjeux : Prenez le droit de décider de votre alimentation

En France, la question alimentaire est historiquement gouvernée à l'échelle nationale et européenne. Or, la dynamique créée par ces politiques mène à l'industrialisation de la production alimentaire, à l'éloignement des lieux de production des lieux de transformation et de consommation, et donc à l'aggravation de l'impact environnemental de la production alimentaire. Résultat : Six grandes enseignes réalisent 90% du chiffre d'affaire alimentaire en France quand les agricultrices et agriculteurs ne perçoivent que 6% de la valeur totale des produits alimentaires. Malgré les discours sur la décentralisation, la question alimentaire reste réglée loin du citoyen qui perd le pouvoir de choisir son alimentation.

Cet éloignement conduit également à une perte de pouvoir des citoyens sur les modes de production de la nourriture qu'ils consomment et sur leurs impacts (émission de GES, source de nombreuses pollutions, effondrement de la biodiversité, surexploitation de l'eau et des sols...). Cette politique conduit à une situation où le citoyen n'a qu'un seul moyen d'action sur son alimentation: soit son budget alimentaire est faible et sa nourriture sera alors de mauvaise qualité, soit il fait le choix d'une nourriture de qualité mais il devra augmenter son budget en conséquence.



Municipales 2020 – Outils pour la mobilisation citoyenne – Document de travail

Afin d'offrir une alternative politique à ce système industriel, de plus en plus de collectivités locales, grâce à de nouveaux outils mis à leur disposition (décentralisation, réforme de la PAC, loi EGAlim, Plan énergie et climat, PNS, PNA, Projet Alimentaires Territoriaux), et bien qu'elles n'en aient pas officiellement la compétence, commencent à se donner les moyens de créer des politiques alimentaires locales.

[C1]

L'enjeu de la gouvernance alimentaire aujourd'hui est de faire *coopérer efficacement producteurs, consommateurs et pouvoirs publics d'un territoire autour de l'enjeu alimentaire*. Cela permettrait de produire des politiques plus adaptées aux spécificités du territoire, d'augmenter l'activité des acteurs économiques locaux (agriculteurs, transformateurs, associations) et ainsi d'offrir localement une alimentation saine.[C2] Vous pouvez retrouver l'ensemble des projets menés sur le site www.rnpat.fr .

Cette démarche se place dans une logique de long terme pour l'identification des actions à mener et de la forme de gouvernance appropriée ; cette démarche est essentielle pour construire des systèmes alimentaires territoriaux résilients, favorisant les circuits courts.

2/ Quelques exemples concrets et "exemplaires" mis en place par des collectivités franciliennes

Le projet alimentaire territorial (PAT) du Plateau de Saclay. C'est le seul PAT finalisé en Ile-de-France. Il a été mis en place sous l'impulsion de Terre & Cité, une structure dirigée par quatre collègues associant chacun une "famille" d'acteurs (élus, agriculteurs, société civile, associations) et dont l'action est centrée sur le territoire agricole du plateau de Saclay (préservation des terres, développement de circuits courts, amélioration des paysages...)[C3]. Retrouvez l'ensemble des informations concernant ce PAT via ce lien : <http://rnpat.fr/territoire/ile-de-france-plateau-de-saclay-triangle-vert/>

3/ Des mesures que vous pouvez proposer aux candidat.e.s [C4]

- Cantines collectives (scolaires, municipales, EHPAD) bio ou circuits courts.
- Action de formation et sensibilisation auprès des classes primaires, des collèges et lycées (formation des enseignants, potagers dans les écoles, ateliers culinaires).
- Créer un Projet Alimentaire Territorial (PAT)
- Créer des conseils alimentaires municipaux sur le modèle des food councils anglo-saxons: un conseil réunissant des acteurs choisis en charge d'orienter, de proposer voir même parfois de gouverner le secteur alimentaire local.
- Réunir les acteurs et actrice du territoire pour analyser leurs besoins et leurs ressources



Commencez la démarche dans votre territoire

1/ Etat de lieux, diagnostic territoire

Faites un état des lieux de cette question sur votre territoire pour bien en comprendre les tenants et aboutissants.

- Avez-vous une idée du nombre de producteurs de votre territoire qui commercialisent localement [C5] ?
- Êtes-vous capable d'estimer le nombre de ménages en situation de précarité alimentaire? Comment traitez-vous cette question?
- Qui est en charge de l'urgence alimentaire?
- Avez vous idée du mode d'approvisionnement des habitants du territoire (grande surface, épiceries de quartier) ? [C6]
- Y-a-t-il des élus et/ou des personnels administratifs dans votre commune qui s'occupent de la question alimentaire ? (Cantines, précarité alimentaire, liens aux commerces de bouche,...)
- Si des agriculteurs sont présents sur votre commune, y'en a-t-il qui vendent leur production localement ou qui aimeraient le faire ? Avez-vous l'occasion de les rencontrer ?
- Y'a-t-il des échanges/débats sur votre territoire au sujet des terres agricoles et de l'usage des pesticides ?

2/ Des partenaires locaux à mobiliser

- Elus locaux (maires, adjoints et conseillers) et personnels des collectivités : bien qu'ils ne s'occupent pas officiellement d'alimentation, leurs diverses compétences leur permettent d'avoir un impact fort sur ces enjeux.
- Agricultrices/Agriculteurs : qu'ils travaillent seul ou en groupements/coopératives, les pratiques qu'ils choisissent sont déterminants pour leur exploitation mais aussi pour le territoire et ses habitants.
- Entreprises et coopératives de transformation, de distribution et de commercialisation (Biocoop,... AUTRES EXEMPLES ? Proposer autres distributeurs ?) : ils se situent souvent



Municipales 2020 – Outils pour la mobilisation citoyenne – Document de travail

entre le produit cultivé/ramassé dans le champ et votre panier de courses. C'est pourquoi ils jouent nécessairement un rôle important (économiquement, socialement, écologiquement) dans le système alimentaire local.

- Les associations et ONG (associations de consommateurs, de parents d'élèves, de protection de l'environnement, maisons de quartiers, AMAP,...) : qu'ils s'agissent de petites structures ou de groupes locaux membres d'un réseau plus global, elles permettent de donner un retour d'expérience sur une dimension de la question alimentaire.
- Les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) : ils portent des activités économiques vertueuses socialement et/ou écologiquement, et leurs créativité/initiatives peuvent permettre de trouver de nouvelles solutions dans le cadre d'un projet alimentaire territorial.
- Organismes de recherche : chercheuses et chercheurs peuvent apporter/rappeler un certain nombre de faits scientifiques qui permettent de poser le débat sur des bases qui sont les plus objectives possibles.

3/ Choix des mesures applicables sur notre^[C7] territoire

(à compléter par vos soins...)

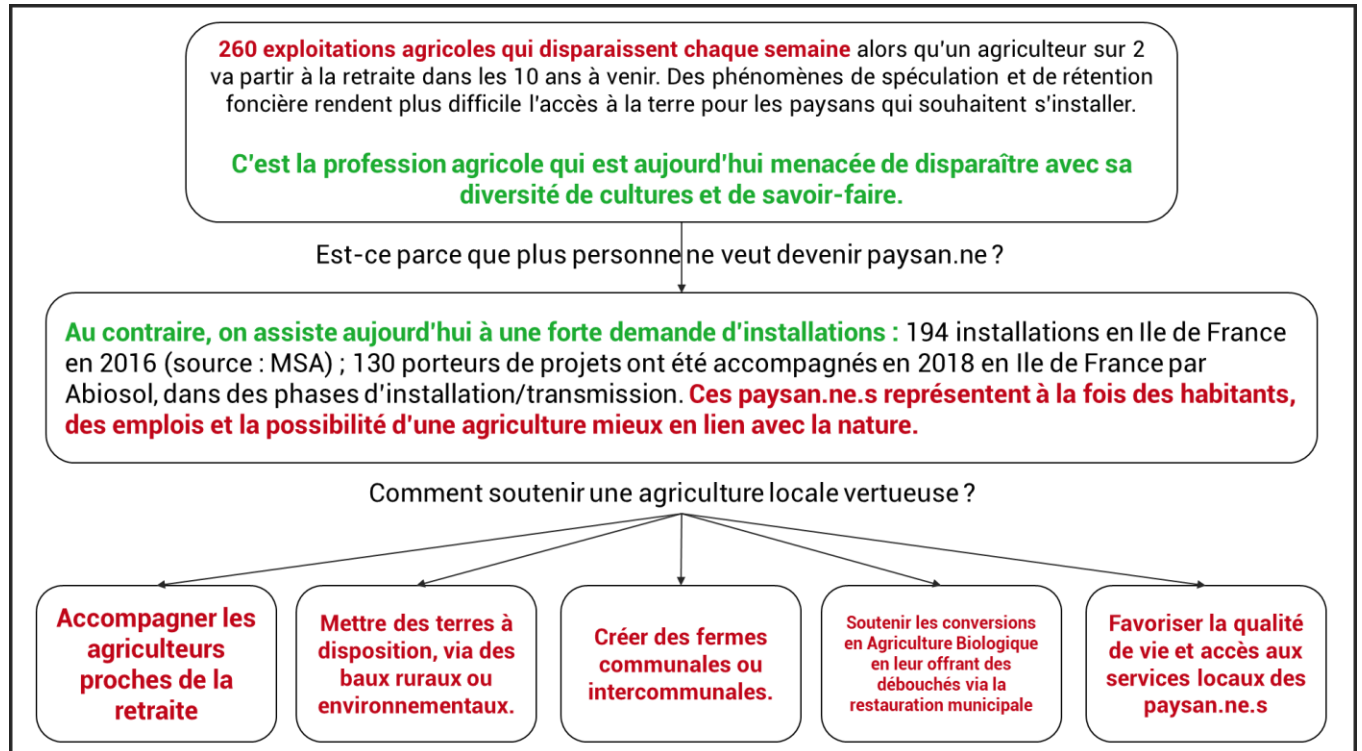
.....

Si vous souhaitez des conseils supplémentaires ou de l'aide pour structurer votre action, n'hésitez à écrire à l'adresse suivante : noemie@amap-idf.org ou h.bechet@terredeliens.org . Ensemble, faisons de ces municipales un succès pour nos champs et nos assiettes !



Fiche THEMATIQUE // Installation – Transmission : « Soutenez les paysans bio et locaux ! »

Le « comment du pourquoi » en deux minutes



1/ Contexte-Enjeux : Paysan, un métier en voie de disparition...

Depuis une petite décennie, ce sont en moyenne 260 exploitations agricoles qui disparaissent chaque semaine. Avec elles, ce sont des savoir-faire, des métiers et une diversité qui sont sacrifiés au prix d'une agriculture mécanisée, souvent très consommatrice de produits chimiques et basée sur la constitution de grandes exploitations industrialisées.

Le développement de la concurrence pour les terres agricoles, notamment au profit de l'urbanisation, entraîne l'augmentation des prix du foncier et incite les propriétaires à vendre au plus offrant voire à garder leurs terrains en friche en attendant de les vendre pour la construction. Ces phénomènes de spéculation et de rétention foncière rendent plus difficile l'accès à la terre pour les paysans qui souhaitent s'installer.[C8]

Par ailleurs, la population agricole vieillit : un agriculteur sur 2 va partir à la retraite dans les 10 ans à venir et près de la moitié d'entre eux ne connaissent pas leur successeur en Ile de France (rapport DRIAAF 2016). Alors que ceux-ci auront besoin de trouver une solution rapide pour céder leurs terres (propriétés et fermage) lorsque leur retraite viendra, un candidat à l'installation sera défavorisé par



Municipales 2020 – Outils pour la mobilisation citoyenne – Document de travail

rapport aux voisins du cédant. Cela tient aux nombreuses années qu'auront eu les voisins pour se répartir les terres en accord avec le cédant mais aussi aux investissements lourds et risqués que demande une exploitation de grande taille, nombreuses en Ile-de-France, pour un candidat à l'installation.

Enfin, rappelons que le chômage dans notre société reste élevé, en particulier en zone rurale et en banlieue. Ainsi, chaque agriculteur partant à la retraite sans repreneur est une occasion perdue de maintenir voire de créer des emplois locaux dans ces zones rurales. D'autant que le nombre de porteurs de projets à la recherche de terres pour s'installer ne cesse d'augmenter ces dernières années :

- 194 installations en Ile de France en 2016 (source : MSA)
- 130 porteurs de projets ont été accompagnés en 2018 en Ile de France par Abiosol.

Cet engouement est le reflet d'une demande sociétale forte de consommation de produits locaux et cultivés dans le respect de leur environnement. Dans ce contexte, soutenir voire porter un PAT [C9] ou favoriser une transmission qui maintient voire augmente le nombre d'emplois sur l'exploitation, participerait à réduire le chômage sur un territoire tout en créant une dynamique locale et en ramenant de l'activité voire des lieux de vie dans des zones périurbaines qui en sont parfois dépourvus [C10].

2/ Quelques exemples concrets et « exemplaires » mis en place par des collectivités franciliennes

→ *Magny-les-Hameaux (78) : installation d'un maraîcher bio.*

En friche depuis une trentaine d'année, près de 20 ha de terre en propriété de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY) étaient destinés à l'urbanisation dans le PLU. Dans le cadre d'un projet d'éco-quartier, c'est la volonté de rapprocher agriculture et citoyens qui a motivé la commune et son maire (Bertrand Houillon) à modifier le PLU et dédier plus de la moitié du terrain à l'agriculture. Accompagnés par le Pôle Abiosol (Réseau des AMAP IdF, Terre de Liens IdF, Les Champs Des Possibles et le Groupement des Agriculteurs Biologique IdF) et soutenus par l'AMAP locale, la CASQY et la commune ont pu définir le projet, identifier les freins et les leviers, ainsi que les différentes possibilités d'exploitation avec des porteurs de projet.

→ *Pussay (91) : la ferme Sapousse installation de 2 maraîchers bio*

Sylvie Guillot et Florent Sebban ont créé la Ferme Sapousse à Pussay en Essonne en 2011 [C11]. Ils se sont lancés dans le maraîchage après une reconversion professionnelle. Avec Sylvie ils sont passés par le Pôle Abiosol pour concrétiser leur projet d'installation et après quelques pistes infructueuses ils ont répondu à l'annonce de la mairie de Pussay qui cherchait des maraîchers pour cultiver un terrain de 4,7 ha en AMAP. Malgré une forte pression de l'opposition (projet d'implantation d'un hypermarché et d'un lotissement plus rentables sur le même terrain), une volonté politique forte a permis de réaliser le projet ! [C12] En 6 mois, l'affaire était réglée et ils ont commencé à cultiver à l'automne 2011.

Ils produisent aujourd'hui 120 paniers hebdomadaires destinés aux Amapiens de Pussay et des villages alentours. Cette commercialisation en circuit-court a impulsé une dynamique locale : les Amapiens sont impliqués dans la vie de la ferme, des plantations d'arbres ont été faites en lien avec l'école du



Municipales 2020 – Outils pour la mobilisation citoyenne – Document de travail

village, un projet de cuisine centrale approvisionnée en produits bio et locaux est en réflexion, et un partenariat avec l'agence française pour la biodiversité a été lancé en 2018.

→ *La ferme de Toussacq (77) : Couveuse d'agriculteurs*

La ferme de Toussacq est une ferme du Sud Seine et Marne, dont le foncier et les bâtiments agricoles ont été rachetés par la Foncière Terre de Liens en 2011 grâce à la mobilisation de nombreux citoyens qui ont acheté des parts dédiées au projet. Le site était depuis 2009 un des lieux de test d'activité en maraîchage de la couveuse et coopérative d'activités Les Champs des Possibles. Aux côtés d'autres sites d'accueil disséminés en Ile de France, la ferme a ainsi permis à plus d'une quinzaine d'entrepreneurs à l'essai de tester leur projet avant installation, en maraîchage puis élevage (ovin, caprin et avicole) et depuis peu en boulangerie entre autres activités de transformation alimentaire. Elle est un lieu d'expérimentation de nouvelles formes de collaboration en agriculture. Toussacq est aussi une ferme « modèle » dont l'outil de production est détenu par la coopérative, donc inaccessibles et mutualisés.

3/ Des mesures que vous pouvez proposer aux candidat.e.s [C13]

Le collectif Abiosol peut vous accompagner pour aider citoyen.ne.s et élu.e.s à mener une politique d'installation et de transmission des terres. Voici des mesures préconisées :

- Favoriser la transmission des fermes en finançant ou en portant des projets d'animation locale (repérage, sensibilisation et accompagnement des cédants, diagnostics d'exploitation, etc.) [C14]
- Proposer aux agriculteurs proches de la retraite de faire accompagner la transmission de leur exploitation par le Pôle Abiosol avec le cas échéant le soutien institutionnel de la SAFER afin d'augmenter le nombre d'emplois sur leurs exploitations (passage en agriculture biologique avec diversification des cultures/ partage d'une grande exploitation en plusieurs petites/installation de collectifs/transformation locale...).
- Agir plus directement en mettant des terres à disposition, via des baux ruraux environnementaux, en créant des fermes communales ou intercommunales.
- Aider la création d'espaces-test (dispositifs visant à faciliter la création d'entreprises agricoles) ou dispositifs types Coopératives d'Activités et d'Emplois pour soulager les personnes qui s'installent et mutualiser certaines tâches.
- Favoriser la mise en place de circuits courts avec l'installation de locaux de vente en centre village /centre villes, ce qui contribuerait à la revitalisation de ces centres souvent délaissés.
- Soutenir les programmes de sensibilisation aux changements de modes de production, d'échanges de pratiques et d'accompagnement des producteurs vers une conversion de la ferme en AB menés par d'autres acteurs.



Municipales 2020 – Outils pour la mobilisation citoyenne – Document de travail

- Soutenir des installations et conversions en agriculture biologique en votant une exonération de la taxe foncière sur la propriété non bâtie pour les **Jeunes Agriculteurs** [C15]
- Soutenir les conversions en Agriculture Biologique en leur offrant des débouchés via la restauration municipale (cantines scolaires notamment) qui doit proposer au titre de la loi EGALIM au moins 20% de produits biologiques d'ici 2022
- Favoriser l'accès des agriculteurs à un maximum de services favorisant leur installation et leur qualité de vie : logement, culture, vie associative, lien social, infrastructures et services.
- Développer des systèmes de **parainnage d'installation (avec des communes, citoyen.nes, restaurateur.trices...)** [C16]

----- Commencez la démarche dans votre territoire

1/ Etat des lieux, diagnostic territoire

Faites un état des lieux de cette question sur votre territoire pour bien en comprendre les tenants et aboutissants.

- Combien d'agriculteurs sont installés sur votre territoire ? Quelle est la superficie agricole totale ?
- Qui sont les prochains agriculteurs qui vont partir à la retraite sur le territoire ? A qui **comptent-ils transmettre leur exploitation et/ou leurs terres ? Comment peut-on les accompagner ?** [C17] Y a-t-il des agriculteurs locaux intéressés par la reprise ?
- Quel type de production ont les agriculteurs du territoire (grandes cultures, élevage, maraîchage, horticulture...),
- Quels sont les circuits de commercialisation (local, national, international) ?
- Y a-t-il des outils de transformation ?
- **La commune possède-t-elle du foncier ?** [C18]
- Connaissez-vous des porteurs de projets qui souhaiteraient s'installer sur votre territoire ?



2/ Des partenaires locaux à mobiliser

- Elus locaux (maires, adjoints et conseillers) et personnels des collectivités : bien qu'ils ne s'occupent pas officiellement d'alimentation, leurs diverses compétences leur permettent d'avoir un impact fort sur ces enjeux.
- Agricultrices/Agriculteurs : qu'ils travaillent seul ou en groupements/coopératives, les pratiques qu'ils choisissent sont déterminants pour leur exploitation mais aussi pour le territoire et ses habitants.
- Entreprises et coopératives de transformation, de distribution et de commercialisation: ils se situent souvent entre le produit cultivé/ramassé dans le champ et votre panier de courses. C'est pourquoi ils jouent nécessairement un rôle important (économiquement, socialement, écologiquement) dans le système alimentaire local.
- Les associations et ONG (associations de consommateurs, de parents d'élèves, de protection de l'environnement, maisons de quartiers, AMAP,...) : qu'ils s'agissent de petites structures ou de groupes locaux membres d'un réseau plus global, elles permettent de donner un retour d'expérience sur une dimension de la question alimentaire.
- Les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) : ils portent des activités économiques vertueuses socialement et/ou écologiquement, et leurs créativité/initiatives peuvent permettre de trouver de nouvelles solutions dans le cadre d'un projet alimentaire territorial.
- Organismes de recherche : chercheuses et chercheurs peuvent apporter/rappeler un certain nombre de faits scientifiques qui permettent de poser le débat sur des bases qui sont les plus objectives possibles.
- Des candidats identifiés, à la transmission et/ou à l'installation
- L'association Abiosol qui accompagne le développement de circuits-courts dans les territoires
- Des citoyens prêts à s'engager dans une futur.e AMAP
- Des associations, acteurs locaux pouvant faciliter l'accueil d'un nouvel agriculteur

3/ Choix des mesures applicables sur votre C19 territoire

(à compléter par vos soins...)

.....

.....



Municipales 2020 – Outils pour la mobilisation citoyenne – Document de travail

.....

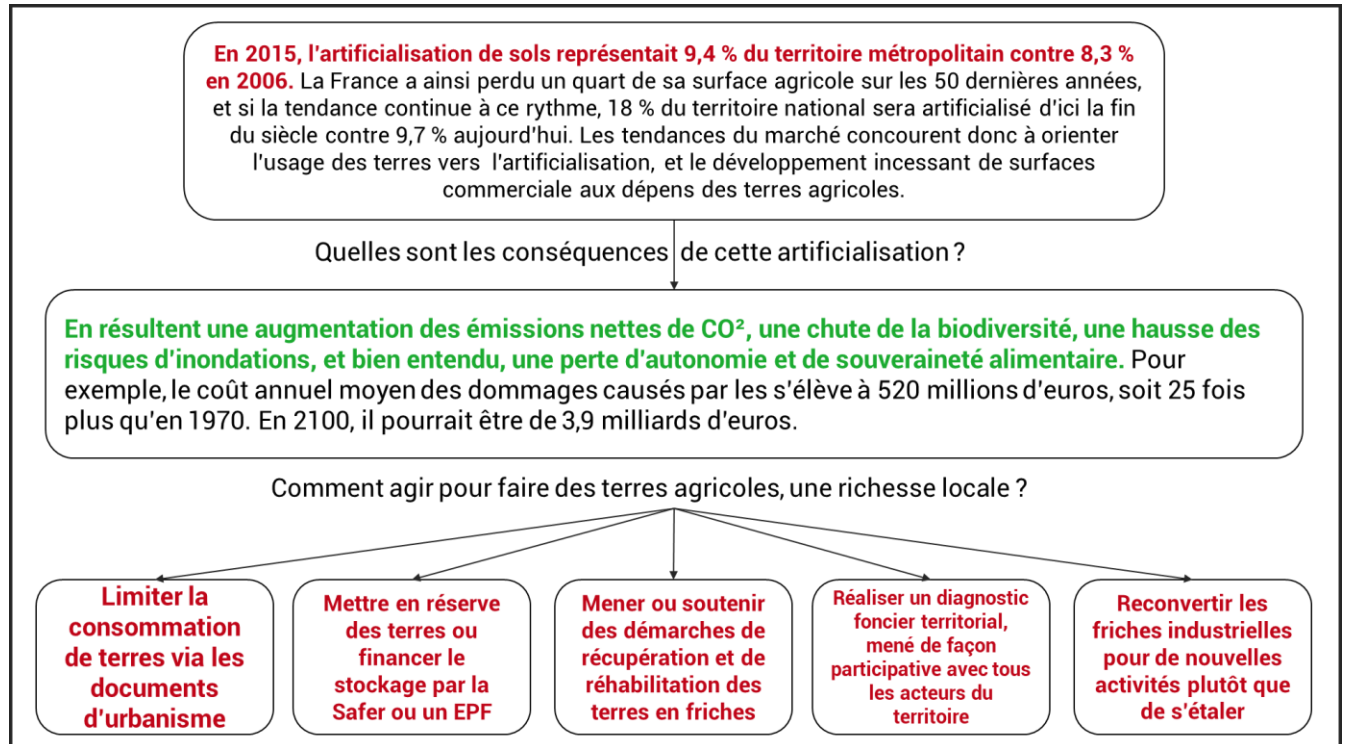
.....

Si vous souhaitez des conseils supplémentaires ou de l'aide pour structurer votre action, n'hésitez à écrire à l'adresse suivante : noemie@amap-idf.org ou h.bechet@terredeliens.org . Ensemble, faisons de ces municipales un succès pour nos champs et nos assiettes !



FICHE THEMATIQUE // Préservation des terres agricoles : « Transformez la terre en richesse locale ! »

Le « comment du pourquoi » en deux minutes



1/ Contexte-Enjeux : « Bétonner ou manger, il faut se décider »

C'est un phénomène que les politiques publiques ont dû mal à endiguer malgré les promesses. En 2015, l'artificialisation de sols représentait 9,4 % du territoire métropolitain contre 8,3 % en 2006. La France a ainsi perdu un quart de sa surface agricole sur les 50 dernières années, et si la tendance continue à ce rythme, 18 % du territoire national sera artificialisé d'ici la fin du siècle contre 9,7 % aujourd'hui. En résultent une augmentation des émissions nettes de CO², une chute de la biodiversité, une hausse des risques d'inondations, et bien entendu, une perte d'autonomie et de souveraineté alimentaire.

Les terres agricoles franciliennes ont longtemps été considérées comme une ressource disponible, réservoir à l'urbanisation. De plus, les villes s'étant généralement créées sur les espaces fertiles, ce sont souvent les meilleures terres agricoles qui subissent la plus forte artificialisation. Par ailleurs,



Municipales 2020 – Outils pour la mobilisation citoyenne – Document de travail

le développement de la concurrence pour les terres agricoles, notamment au profit de l'urbanisation, entraîne l'augmentation du prix du foncier et incite les propriétaires à garder leurs terrains en friche en attendant de les vendre pour la construction. Ces phénomènes de spéculation et rétention foncière rendent plus difficile l'accès à la terre pour les paysans. [C20]

Dans un contexte de concurrence accrue sur les terres disponibles, les tendances du marché concourent donc à orienter l'usage des terres vers l'artificialisation, aux dépens des terres agricoles ; des cultures « rentables » (agrocarburants, grandes cultures..) au détriment des cultures nourricières et d'une agriculture diversifiée ; les agriculteurs en place, au détriment des candidats à l'installation ; les grandes exploitations, au détriment de l'agriculture paysanne. [C21]

Cette artificialisation des terres a aussi des conséquences écologiques graves. Elle entraîne l'imperméabilisation des sols, ce qui renforce les phénomènes d'inondations et réduit le renouvellement des nappes phréatiques. [C22] En France, le coût annuel moyen des dommages causés par les inondations (et assurés au titre du régime Catastrophes Naturelles) s'élève à 520 millions d'euros, soit 25 fois plus qu'en 1970. En 2100, il pourrait être de 3,9 milliards d'euros, sans compter une hausse dramatique des victimes humaines. Elle contribue par ailleurs au réchauffement des sols ce qui a un impact négatif sur la température globale de la planète. Elle favorise de plus l'étalement urbain et la circulation des véhicules qui génèrent pollutions et gaz à effet de serre. Elle entraîne enfin le rétrécissement des niches écologiques et la disparition de la biodiversité.

Recomposer des superficies facilement exploitables pour les nouvelles installations, assurer le portage intellectuel (temps de travail) et financier, sécuriser et rassurer les propriétaires actuels sur le devenir de leurs terres et assurer aux agriculteurs une vision de long terme sur la partie foncière sont autant de leviers qui permettront d'inverser la tendance.

2/ Quelques exemples concrets et « exemplaires » mis en place par des collectivités franciliennes

→ **PRIF** [C23] *de la plaine de Montjean (91)*

Creusée par le ru de Rungis, la plaine de Montjean abrite les dernières terres agricoles du **naguère** [C24] vaste et rural plateau de Longboyau. À la jonction des communes de Rungis, Wissous et Fresnes, cet espace ouvert accueille aujourd'hui grandes cultures, horticulture et un peu de maraîchage. Soucieuse d'y préserver la vitalité agricole dans un secteur abondamment urbanisé, l'AEV y a mis en place en 2015 un Périmètre Régional d'Intervention Foncière.

La veille foncière que l'Agence peut désormais assurer a pour objectif de pérenniser l'agriculture sur la plaine. Le projet agricole, envisagé dans un premier temps à Rungis, permettra d'installer peu à peu



Municipales 2020 – Outils pour la mobilisation citoyenne – Document de travail

des productions maraîchères s’inspirant des méthodes agronomiques de la permaculture. La ressource en eau étant également un enjeu majeur, le PRIF contribuera à promouvoir des pratiques agricoles propres, réduisant le ruissellement et la pollution du ru de Rungis et des sols. La biodiversité des milieux aquatiques sera également scrutée de près, dans le cadre de la « trame bleue » [francilienne](#)^[C25].

→ *PAEN Marne et Gondoire (77)*

Représentant près d’un tiers du [territoire](#)^[C26], les espaces agricoles sont au cœur de la politique de Marne et Gondoire. La mise en place du premier [PPEANP](#)^[C27] d’Ile-de-France est menée par la Communauté d’Agglomération de Marne et Gondoire dans le cadre d’une convention partenariale avec le Conseil départemental de Seine-et-Marne, l’Agence des Espaces Verts et la Région. Le périmètre s’articule ainsi autour de 7 grands principes :

- La protection totale des massifs boisés,
- La préservation de la trame bleue du territoire constituée de la Marne et des différents rus,
- La protection des continuités écologiques,
- La protection des grands espaces agricoles,
- L’intégration des sièges d’exploitation,
- La lutte contre le mitage de l’espace ouvert,
- La limitation de l’urbanisation.

L’Axe 1 du programme d’actions est spécifiquement consacré aux terres agricoles : maintenir et développer une agriculture viable et diversifiée

Il s’agit non seulement de pérenniser l’activité agricole dont la bonne fonctionnalité a été démontrée dans le diagnostic mais également de renforcer et de dynamiser les secteurs plus vulnérables. Les actions entreprises permettront d’améliorer la fonctionnalité des exploitations du territoire, en se donnant les moyens notamment de [réduire le morcellement du parcellaire](#)^[C28], ainsi que les surfaces exploitées à titre précaire, d’améliorer les circulations agricoles, et de réduire les conflits d’usages sur les espaces ouverts (liés à la sur-fréquentation, à l’occupation illicite de parcelles, à des dépôts sauvages de déchets de chantier etc.).

Des actions promouvant la diversification de l’activité agricole et des systèmes de commercialisation seront entreprises. Enfin, le maintien d’une agriculture respectueuse de l’environnement permettra d’assurer le bon fonctionnement des écosystèmes naturels adjacents et participera à la durabilité du territoire.

→ *ZAP de Vernouillet (78)*

En 2008, la Municipalité a créé une zone agricole protégée qui couvre aujourd’hui 240 hectares soit près de 40 % du territoire communal. Elle permet le maintien d’une activité agricole périurbaine avec six exploitations.

Cette démarche globale de protection des terres agricoles, unique en Ile-de-France, s’est traduite par de nombreuses actions menées par la Ville en lien avec l’Association pour le développement agricole durable de Seine-Aval (Adapave) : aménagement de sentiers paysagers, remise en culture



Municipales 2020 – Outils pour la mobilisation citoyenne – Document de travail

de 80 hectares de terres en friche, installation de barrières contre la dégradation des champs, lutte contre les dépôts sauvages, développement des circuits courts, actions auprès des Vernolitains : rencontres entre agriculteurs et habitants, le développement des circuits courts, la sensibilisation aux pratiques agricoles respectueuses de l'environnement[C29].

3/ Des mesures que vous pouvez proposer aux candidat.e.s [C30]

- Réaliser un diagnostic foncier territorial, mené de façon participative avec tous les acteurs du territoire, permettant d'identifier les terres disponibles et celles qui vont se libérer à court ou moyen terme
- Articuler l'agriculture avec les autres enjeux dans les documents d'urbanisme et définir les espaces voués à la production agricole : geler l'artificialisation des sols.[C31] (PLU-PLUi-SCoT)
- Limiter la consommation de terres tout en assurant le développement local : réutiliser des logements vacants, reconvertir les friches industrielles pour de nouvelles activités, maîtriser le développement des zones commerciales, etc.
- Des outils de protection sur le long terme peuvent être mis en place (zones agricoles protégées, périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains, PRIF...)
- Mettre en réserve des terres ou financer le stockage par la Safer ou un établissement public foncier (EPF) le temps de trouver un repreneur, constituer une unité viable pour l'installation, réhabiliter des terrains, etc.
- Mener ou soutenir des démarches de récupération et de réhabilitation des terres en friches, sensibiliser les propriétaires. Exemple: procédure « terres incultes » [C32](voir le lien suivant : <https://paca.chambres-agriculture.fr/nos-services/reglementaire/location-des-terres-agricoles/mise-en-valeur-des-terres-incultes/>)
- Intégrer des mesures de protection dans les documents d'urbanisme

Commencez la démarche dans votre territoire

1/ Etat des lieux/diagnostic territoire

Faites un état des lieux de cette question sur votre territoire pour bien en



comprendre les tenants et aboutissants.

- Quelle est la superficie des terres agricoles sur le territoire artificialisées au profit de projets d'aménagement ces dernières années ?
 - Quels sont les projets d'aménagement en cours et à venir ?
 - Y a-t-il des friches agricoles sur la commune ?
 - Le PLU ou PLUi a-t-il été révisé ces dernières années ? Si oui, a-t-il réduit la part des Zones Agricoles ?
 - La commune a-t-elle un partenariat avec la SAFER ? Si oui, lequel ? (veille foncière, diagnostic foncier...)
 - Y a-t-il des périmètres de protection des terres agricoles sur le territoire (PAEN, ZAP, PRIF) ?
 - La commune possède-t-elle du foncier agricole ? Si oui, quelles superficies? Comment sont-elles exploitées ?
- [C33]

2/ Des partenaires locaux à mobiliser

[C34]

- Elus locaux (maires, adjoints et conseillers) et personnels des collectivités : bien qu'ils ne s'occupent pas officiellement d'alimentation, leurs diverses compétences leur permettent d'avoir un impact fort sur ces enjeux.
- Agricultrices/Agriculteurs : qu'ils travaillent seul ou en groupements/coopératives, les pratiques qu'ils choisissent sont déterminants pour leur exploitation mais aussi pour le territoire et ses habitants.
- Entreprises et coopératives de transformation, de distribution et de commercialisation : ils se situent souvent entre le produit cultivé/ramassé dans le champ et votre panier de courses. C'est pourquoi ils jouent nécessairement un rôle important (économiquement, socialement, écologiquement) dans le système alimentaire local.
- Les associations et ONG (associations de consommateurs, de parents d'élèves, de protection de l'environnement, maisons de quartiers, AMAP,...) : qu'ils s'agissent de petites structures ou de groupes locaux membres d'un réseau plus global, elles permettent de donner un retour d'expérience sur une dimension de la question alimentaire.
- Les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) : ils portent des activités économiques vertueuses socialement et/ou écologiquement, et leurs créativité/initiatives peuvent permettre de trouver de nouvelles solutions dans le cadre d'un projet alimentaire territorial.
- Organismes de recherche : chercheuses et chercheurs peuvent apporter/rappeler un certain nombre de faits scientifiques qui permettent de poser le débat sur des bases qui sont les plus objectives possibles.
- L'association Abiosol qui accompagne le développement de circuits-courts dans les territoires



Municipales 2020 – Outils pour la mobilisation citoyenne – Document de travail

3/ Choix des mesures applicables sur votre territoire

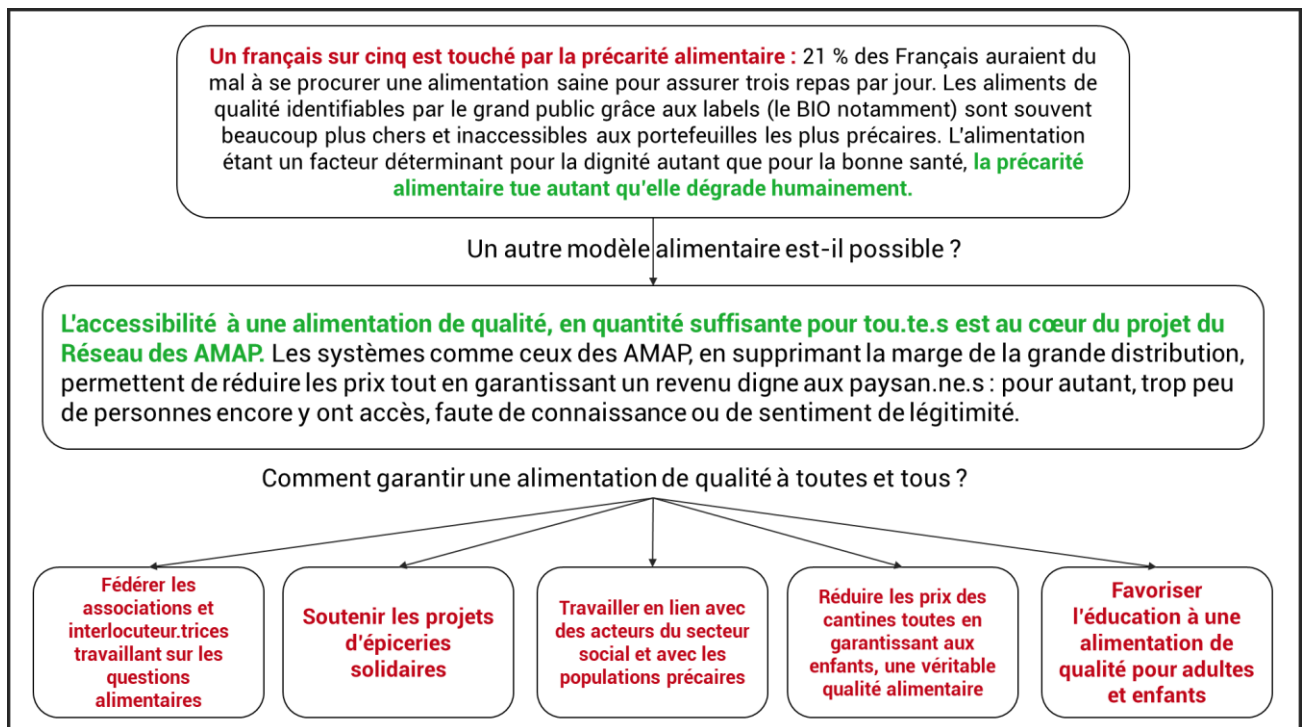
(à compléter par vos soins...)

Si vous souhaitez des conseils supplémentaires ou de l'aide pour structurer votre action, n'hésitez à écrire à l'adresse suivante : noemie@amap-idf.org ou h.bechet@terredeliens.org . Ensemble, faisons de ces municipales un succès pour nos champs et nos assiettes !



Fiche THÉMATIQUE // ACCESSIBILITÉ DE L'ALIMENTATION : « Exigez une alimentation de qualité pour toutes et tous ! »

Le « comment du pourquoi » en deux minutes



1/ Contexte-Enjeux : Bien se nourrir, un luxe qui ne devrait pas l'être

Un français sur cinq est touché par la précarité alimentaire : 21 % des Français auraient du mal à se procurer une alimentation saine pour assurer trois repas par jour. Et d'ici 2030, la France pourrait compter 30 millions d'obèses si l'on ne fait rien au sujet de la qualité alimentaire. Le rapport sur la malbouffe en France voté à l'Assemblée le 26 septembre 2018 alerte sur les risques sanitaires posés par l'alimentation industrielle. La commission d'enquête parlementaire sur l'alimentation industrielle a publié son rapport : il demande à réduire la teneur en sel, en gras, en sucre et en additifs des aliments.

Seulement, les aliments de qualité identifiables par le grand public grâce aux labels (le BIO notamment) sont souvent beaucoup plus chers et inaccessibles aux portefeuilles les plus précaires. Par ailleurs, il apparaît qu'un nombre grandissant de français, bien que conscients de l'importance de se nourrir, estiment que les aliments de qualité sont réservés à une catégorie plus aisée de la population : dans un pays qui s'est battu pour développer un système de santé et de sécurité sociale dans l'Après-Guerre, est-il acceptable que certaines personnes pensent ne pas mériter une



Municipales 2020 – Outils pour la mobilisation citoyenne – Document de travail

alimentation de qualité nécessaire à leur santé ?

L'accessibilité [C35] à une alimentation de qualité, en quantité suffisante pour tou.te.s est au cœur du projet du Réseau des AMAP. En tant que citoyen.nes et mangeur.ses nous voulons décider nous mêmes de notre alimentation, c'est ce que les Ami.es de la Confédération Paysanne appellent la Démocratie Alimentaire. L'accès à une alimentation durable et de qualité pour tou.tes est souvent perçue comme une utopie. Nos réseaux sont persuadés que ça doit être la base de notre système agricole et alimentaire. Nous souhaitons repenser notre production agricole via le prisme d'une souveraineté alimentaire. L'alimentation est un marqueur de classe, alors comment toucher les personnes en situation de précarité financière ?

L'aide alimentaire est bien souvent la seule réponse aux difficultés d'accès à l'alimentation. Or elle est stigmatisante et ne répond pas aux enjeux démocratiques. L'objectif est donc d'offrir à tous les habitant.es d'un territoire une alimentation saine et de qualité et que cela devienne une norme. La Sécurité Sociale a été mise en place afin de permettre à toute la population d'accéder à des soins et à la dignité. Alors que les indicateurs d'espérances de vie entre catégories socio-économiques de la population ne cessent de se creuser, la santé et la dignité ne peuvent se passer d'une alimentation de qualité : le combat pour l'accessibilité de toutes et tous à une bonne alimentation, est donc autant une question de justice sociale que de santé publique. [C36]

2/ Des mesures que vous pouvez proposer aux candidat.e.s [C37]

- Mise en place de conseils citoyens pour l'alimentation (communaux ou intercommunaux) pour fédérer les associations et interlocuteur.trices travaillant sur les questions alimentaires
- Expérimentation d'une sécurité sociale alimentaire (<https://www.isf-france.org/articles/pour-une-securite-sociale-alimentaire>)
- Soutien aux structures promouvant l'accessibilité alimentaire sur le territoire (épiceries sociales, etc.)
- Proposer de travailler en lien avec des acteurs du secteur social (collectifs regroupant des populations ayant un faible pouvoir d'achat, associations et services de collectivités menant une politique sociale, ONG travaillant auprès de publics défavorisés)
- Identifier avec ces populations, et au service de leurs envies, des solutions pour favoriser un accès à une alimentation de qualité : il s'agit de favoriser l'accès aux aliments mais aussi à une culture et une connaissance gastronomique permettant de se les approprier
- Voir ARS mais aussi lieux/services publics pouvant offrir une alimentation de qualité pour moins cher

----- Commencez la
démarche dans votre territoire



1/ État de lieux, diagnostic territoire

Faites un état des lieux de cette question sur votre territoire pour bien en comprendre les tenants et aboutissants.

- Quel est l'état des lieux de l'aide alimentaire de l'aide alimentaire sur votre commune ?
- Existe-t-il un Plan Alimentaire Territorial sur votre territoire ?
- Avez-vous envisagé la mise en place d'un conseil à l'alimentation sur votre territoire ?
- Les structures sociales travaillent-elles sur la question alimentaire ?

2/ Des partenaires locaux à mobiliser

- Les groupes locaux des Amies de la Confédération Paysanne
- AgoraE (épiceries sociales étudiantes)
- Épiceries sociales et solidaires
- Structures d'insertion et de réinsertion [C38]
- Maisons de quartiers, foyers ruraux et associations d'habitants de quartiers populaires
- Associations de parents d'élèves

3/ Choix des mesures applicables sur votre territoire

(à compléter par vos soins...)

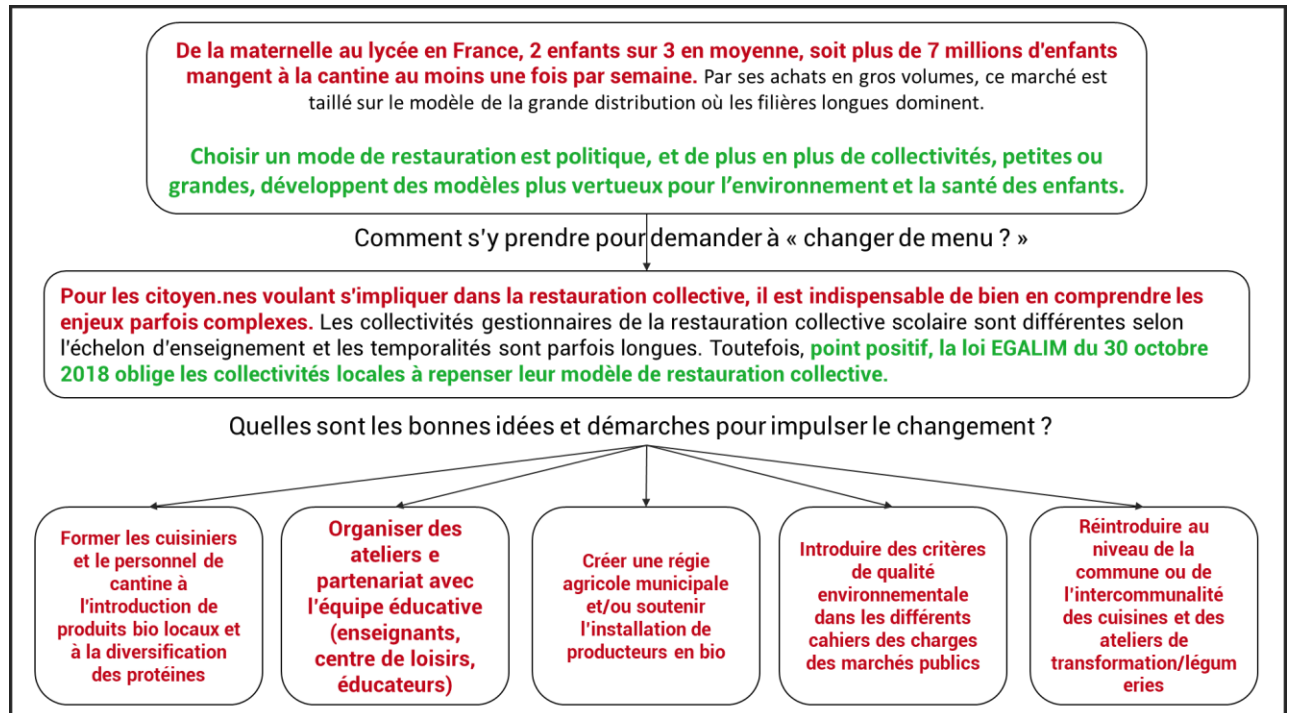
Si vous souhaitez des conseils supplémentaires ou de l'aide pour structurer votre action, n'hésitez à écrire à l'adresse suivante : noemie@amap-idf.org ou h.bechet@terredeliens.org . Ensemble, faisons de ces municipales un succès pour nos champs et nos assiettes !

.....



Fiche THÉMATIQUE // RESTAURATION COLLECTIVE : « Agissez dans les cantines, pour les cantines et par les cantines ! »

Le « comment du pourquoi » en deux minutes



1/ Enjeux : La restauration collective, et si on changeait enfin le menu ?

De la maternelle au lycée en France, 2 enfants sur 3 en moyenne, soit plus de 7 millions d'enfants mangent à la cantine au moins une fois par semaine (source ANSES 2018). Un nombre grandissant de parents se préoccupent de la provenance et de la qualité des aliments qui y sont consommés. Par ses achats en gros volumes, ce marché est taillé sur le modèle de la grande distribution où les filières longues dominent.

Choisir un mode de restauration est politique et de plus en plus de collectivités, petites ou grandes développent des modèles plus vertueux. La restauration collective est un levier efficace à l'échelle des territoires [CT39] pour engager une démarche de réflexion sur les questions agricoles et alimentaires vers des produits plus sains, issues de filières bio et équitables, locales ou internationales qui permettent un lien entre agriculteur.rice.s et consommateur.rice.s, et plus respectueux de la planète.

Pour avoir une idée plus précise des capacités de votre territoire sur cet enjeu, n'hésitez pas à découvrir PARCEL, l'outil qui vous permet de découvrir l'empreinte spatiale, sociale et environnementale de l'alimentation en fonction des modes de production et de consommation sur votre territoire : <https://parcel-app.org/index.php>



Municipales 2020 – Outils pour la mobilisation citoyenne – Document de travail

Pour les citoyen.nes voulant s'impliquer dans la restauration collective, il est indispensable de bien comprendre le fonctionnement des enjeux parfois complexes autour de cette thématique. Il est important d'entraîner avec soi de nombreux acteurs pour stimuler ou accompagner la volonté politique des élu.es (associations de parents d'élèves, amapien.nes, groupements de producteur.trices, gestionnaires et équipes de cuisine, etc.)

Les collectivités gestionnaires de la restauration collective scolaire sont différentes selon l'échelon d'enseignement : les communes ont en charge la restauration collective de l'élémentaire, les départements celle du collège et les régions celle du lycée.

Dans le cadre des élections municipales le plaidoyer porte donc sur les cantines des écoles maternelles et primaires, voire crèches dans certaines villes mais également les EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

Chaque collectivité est libre de choisir son mode de gestion de la restauration collective : en régie directe ou gestion concédée (sous traitée à un privé).

2/ Un contexte porteur : la loi EGALIM

L'article 24 de la loi Egalim du 30 octobre 2018 fixe un objectif de 50% de produits de qualité dans la restauration collective dont 20% de bio, d'ici le 1er janvier 2022. Elle prévoit également d'autres dispositions pour une restauration plus durable : introduction de plat végétarien, interdiction de contenant plastique à usage unique d'ici 2025.

3/ Des mesures que vous pouvez proposer aux candidat.e.s

Former et sensibiliser

- Former les cuisiniers et le personnel de cantine à l'introduction de produits bio locaux et à la diversification des protéines (voire les sites : [le site repasbio.org](http://le.site/repasbio.org) et unplusbio.org) [CT40]
- Former les acheteurs et les gestionnaires impliqués dans la restauration collective aux questions environnementales, sociales, sanitaires de notre alimentation et aux démarches de réduction du gaspillage alimentaire.
- Organiser des ateliers et partenariats avec l'équipe éducative (enseignants, centre de loisirs, éducateurs) sur l'origine / la provenance des aliments consommés par les enfants, sur l'impact environnemental de leur assiette, pour les produits locaux ou d'importation faisant partie de nos habitudes alimentaires (Riz, bananes, fruits exotiques, cacao, quinoa etc...), organiser des visites de fermes d'où proviennent les aliments cuisinés. Organiser avec les enfants des pesées d'assiette, et le tri sélectif des déchets, pour agir sur le gaspillage alimentaire. Co-construction des menus avec les élèves [CT41]

Filières et infrastructures



Municipales 2020 – Outils pour la mobilisation citoyenne – Document de travail

- Créer une régie agricole municipale (allant d'un potager municipal, à la mise en culture de terres de centaines d'hectares appartenant à la commune) pour approvisionner la restauration collective en fruits et légumes locaux et bio [CT42] (Voir l'exemple emblématique de Mouans-Sartoux : <https://reporterre.net/La-cantine-bio-de-Mouans-Sartoux-nourrit-bien-eleves-et-paysans>)
- Réintroduire au niveau de la commune ou de l'intercommunalité des cuisines et des ateliers de transformation/légumeries pour préparer les produits achetés localement et approvisionner les cantines
- Soutenir l'installation de producteurs en bio (maraîchers, légumiers, éleveurs, arboriculteurs, céréaliers...), et la structuration et le développement de filières locales (travail de concertation et de mise en relation de différents acteurs).

Politiques publiques & concertations citoyennes

- Introduire dans les différents cahiers des charges et appels d'offre des marchés publics des critères de qualité environnementale et de bien-être animal
- Utiliser les outils officiels comme la boîte à outil Localim (<https://agriculture.gouv.fr/localim-la-boite-outils-des-acheteurs-publics-de-restauration-collective>) ou encore le guide pratique du ministère de l'agriculture (https://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/1506-at-gui-restauecoll-bd_0.pdf) pour favoriser les achats locaux et de qualité.
- Créer un Projet Alimentaire Territorial (PAT) donnant une large place aux citoyen.ne.s et aux producteurs dans la définition et le développement des politiques alimentaires

----- Commencez la démarche dans votre territoire

1/ État de lieux, diagnostic territoire

Faites un état des lieux de cette question sur votre territoire pour bien en comprendre les tenants et aboutissants.

- Quel est actuellement le mode d'approvisionnement des cantines de la commune (cuisine centrale, régie... ?)



Municipales 2020 – Outils pour la mobilisation citoyenne – Document de travail

- Y a-t-il une partie d'alimentation locale / équitable / bio ?
- Est-ce qu'un repas végétarien est déjà mis en place ?
- Y a-t-il déjà une dynamique citoyenne autour de la cantine scolaire sur le territoire ?
[CT43]

2/ Des partenaires locaux à mobiliser

- Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Ile-de-France
- Greenpeace
- Représentants de parents d'élèves
- Un Plus Bio [CT44]

3/ Choix des mesures applicables sur votre [CT45] territoire

(à compléter par vos soins...)

.....-

.....

.....

Si vous souhaitez des conseils supplémentaires ou de l'aide pour structurer votre action, n'hésitez à écrire à l'adresse suivante : noemie@amap-idf.org ou h.bechet@terredeliens.org . Ensemble, faisons de ces municipales un succès pour nos champs et nos assiettes !



RESSOURCES DOCUMENTAIRES

// GOUVERNANCE ALIMENTAIRE

- Créer son PAT: <https://agriculture.gouv.fr/comment-construire-son-projet-alimentaire-territorial>
- Forum Gouvernance Alimentaire à Lyon, organisé par Libération : de très nombreux articles https://www.liberation.fr/evenements-libe/2019/07/12/quand-on-mange-en-societe-on-choisit-une-societe_1739595
- Quelques ressources de food councils existants :
 - Food Policy council Toronto <http://tfpc.to/>
 - Food policy council Minneapolis : <http://www.minneapolismn.gov/sustainability/homegrown/WCMS1P-130114>
 - Food council London : je connais une personne qui y est, je peux lui poser des questions si vous en avez <https://www.healthunit.com/community-food-assessment>
 - food councils en Espagne (je connais une de leurs salariées aussi) : <http://www.agroecocities.eu/tag/food-policy-council/>

// INSTALLATION – TRANSMISSION

Agriculture urbaine et insertion :

- Conférence Jardins de Cocagne / Association Espaces : <https://www.youtube.com/watch?v=bl09Ec6qmJY&list=PLYWo8vL-MB4gMB-qQ99AYkQxos7zZlCgi>

Intervention des collectivités sur le foncier agricole :

- Guide Terre de Liens (p. 92 à 160 : les exemples peuvent être particulièrement intéressants) : <https://terredeliens.org/Guide-Agir-sur-le-foncier-agricole-un-role-essentiel-pour-les-collectivites-locales.html>

Magny les hameaux, Vidéo <http://www.terredeliens-iledefrance.org/quand-une-collectivite-fait-pousser-une-ferme/>

Transmission et collectivités :

<http://www.terredeliens-iledefrance.org/des-films-pour-parler-de-transmission/>

Transmission des fermes :



Municipales 2020 – Outils pour la mobilisation citoyenne – Document de travail

- Guide Impact « Des idées pour transmettre sa ferme » : <https://www.agriculturepaysanne.org/files/TRANSMISSION-BD.pdf>
- Vidéo La transmission en questions (plutôt à l'attention d'agriculteurs que d'élus) : <https://vimeo.com/83270299>

// PRESERVATION DES TERRES AGRICOLES

- Convertisseur alimentaire de Terres de Liens
<http://convertisseur.terredeliensnormandie.org/commune/> (nouvelle version qui sera en ligne le 10 octobre (et concerne également la mesure 7, 8 et 10))
- Guide Agir sur le foncier agricole, un rôle essentiel pour les collectivités territoriales et mesures Terre de liens <https://terredeliens.org/preserver-et-partager-la-terre-11612-11612.html>
- Documents Climapratric RAC/Ademe
lutter contre l'artificialisation des sols dans les docs d'urba - <https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/535-177>

// ACCESSIBILITÉ DE L'ALIMENTATION

- Le film : la Part des Autres (<http://www.civam.org/index.php/actualites/654-la-part-des-autres-pour-l-acces-de-tous-a-une-alimentation-de-qualite-et-durable>)
- Accessible : projet de recherche sur l'accessibilité alimentaire Animé par Réseau CIVAM, il réunit depuis 3 ans des partenaires du développement agricole, du travail social, de la recherche et de la formation. <http://www.civam.org/index.php/actualites/650-accessible-les-premiers-resultats>
- Autodiagnostic pour l'accessibilité alimentaire : http://www.civam.org/images/M%C3%A9lanie/AcceCible/AUTODIAG-introduction%20_%20provisoire.pdf

// RESTAURATION COLLECTIVE

- Le film Zéro Phyto, 100% Bio, Guillaume Bodin
https://www.youtube.com/watch?v=JLGGZXtvxIA&feature=youtu.be&fbclid=IwAR0uWWfaVHK_k-Kjxp8kF1uPDrvhL-7Tpoc954b3R8mBx6zyKHAV96UYtQI
- Le projet du Réseau des AMAP d'Ile-de-France, "Ma cantine en AMAP" : <http://www.amap->



Municipales 2020 – Outils pour la mobilisation citoyenne – Document de travail

idf.org/accompagner_la_restauration_collective_177.php

- La brochure produite par Greenpeace et l'Association Végétarienne de France : « 6 bonnes raisons de mettre en place des repas végétariens dans les cantines »
https://cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2018/12/6ArgumentsClefs_depliantonline.pdf
- Le rapport « Moins mais mieux » de Greenpeace paru en mars 2018
https://cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2018/03/Moins_maismieux_BD.pdf
- Les sites de la FNAB (Fédération Nationale des Agriculteurs Bio) <https://www.repasbio.org/> ;
<http://www.restaurationbio.org/>
- Le guide des parents pour des cantines

Glossaire

Les **PPEAN** (Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbain) ont été créés en 2005 pour préserver et mettre en valeur les espaces agricoles, naturels et forestiers périurbains durablement autour d'un projet de territoire défini dans un programme d'actions s'inscrivant dans une démarche multi partenariale. Les PAEN s'imposent aux PLU (les parcelles incluses dans le périmètre devront rester sur le long terme dans une zone A ou N).

En Ile-de-France, il existe actuellement un PAEN sur le territoire de Marne et Gondoire, dans le secteur de la Ville Nouvelle de Marne-la-Vallée.

Les **PRIF** (Périmètres Régionaux d'Interventions Foncières) de l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France sont des secteurs situés principalement autour de la ceinture verte de l'agglomération parisienne sur lesquels l'Agence des Espaces Verts et les communes s'entendent pour préserver et valoriser les espaces naturels. Autour d'un projet partagé, la Région se mobilise pour acquérir le foncier agricole ou forestier et le protéger à long terme.

Ces périmètres représentent une surface de près de 407 km² et sont pour la plupart surveillés par la SAFER de l'Ile-de-France dans le cadre d'un dispositif de veille et d'intervention foncières adapté.

Les **ZAP** (Zones Agricoles Protégées) permettent de préserver des zones agricoles présentant un intérêt général en raison soit de la qualité de leur production, soit de leur situation géographique. Elles ont pour effet de contraindre la pression urbaine et limiter la spéculation foncière. Elles sont décidées par le Préfet sur proposition ou accord des communes concernées et sont annexées au PLU comme Servitude d'Utilité Publique.



Municipales 2020 – Outils pour la mobilisation citoyenne – Document de travail

Les communes de Vernouillet (78) et de Forges (77) ont d'ores-et-déjà un périmètre approuvé.
D'autres territoires sont en cours d'élaboration de la procédure.